



CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017 À 08 H 15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 22/09/17

Conseillers en
exercice :

89

Conseillers
présents :

71

Conseillers
représentés :

13

Total votants :

84

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE GERZAT

DÉLIBÉRATION N° DEL20170929_038

Commission principale : 3 Urbanisme

Rapporteur : - -.

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine clermontoise s'est réuni le 29 septembre 2017 à 08 H 15 Avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Bertrand PASCIUTO, Roger GARDES, Pierre RIOL, René VINZIO, Hervé PRONONCE, Didier LAVILLE, Marcel ALEDO, Jean-Marc MORVAN, François RAGE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Laurent GILLIET, Alain DUMEIL, Michel BEYSSI, Flavien NEUVY, Laurent MASSELOT, René DARTEYRE, Michel SABRE, Jean ALBISETTI, Henri GISSELBRECHT, Laurent GANET, Laurent BRUNMUROL, Martine BELLEROSE, Marianne SIMEON, Aline FAYE, François SAINT-ANDRÉ, Nadia FORTE-VIGIER, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Julie DUVERT, Michel LACROIX, Chantal LAVAL, Annie LEVET, Didier MULLER, Cécile AUDET, Jérôme AUSLENDER, Saïd BARA, Grégory BERNARD, Valérie BERNARD, Dominique BRIAT, Marion CANALES, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Simon POURRET, Édith CANDELIER, Christiane JALICON, Nicolas BONNET, Dominique ROGUE-SALLARD, Guillaume VIMONT, Alain LAFFONT, Florent NARANJO, Gérard BOHNER, Jean-Christophe CERVANTÈS, Magali GALLAIS, Nicole PRIEUX, Sylviane TARDIEU, Olivier ARNAL, Michel RENAUD, Marie-Jeanne RAYNAL, Danielle MISIC, Martine MICHEL, Véronique PLEUR, Blandine GALLIOT, Martine FAUCHER, Michel MIRAND, Chantal LELIÈVRE, Claude PRACROS, Agnès DESEMARD

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Louis GISCARD D'ESTAING pouvoir à Jean-Marc MORVAN
Marie-José TROTE pouvoir à Michel SABRE
Pierre BORDES pouvoir à Julie DUVERT
Dominique ADENOT pouvoir à Françoise NOUHEN
Géraldine BASTIEN pouvoir à Michel RENAUD
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Édith CANDELIER
Nadia GUERMIT-MAFFRE pouvoir à Christiane JALICON
Jean-Pierre LAVIGNE pouvoir à Michel MIRAND
Patricia GUILHOT pouvoir à Guillaume VIMONT
Claire JOYEUX pouvoir à Nicole PRIEUX
Monique POUILLE pouvoir à Olivier ARNAL
Grégory LÉPÉE pouvoir à Olivier BIANCHI
Sylvie DI NALLO pouvoir à Jean ALBISETTI

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Philippe BOHELAY, Françoise NOUHEN, François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Antoine RECHAGNEUX

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE GERZAT

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02952 du 16 décembre 2016 prévoyant la transformation de la Communauté d'agglomération "Clermont-Communauté" en Communauté urbaine "Clermont Auvergne Métropole" à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 mai 2016 portant sur la transformation de Clermont Communauté en Communauté urbaine et sur la prise de compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement ;

Vu la délibération du 19 décembre 2016 du Conseil municipal de Gerzat approuvant son Plan Local d'Urbanisme et instituant un Droit de Préemption Urbain sur les zones U et AU du PLU ;

Vu le courrier du 13 février 2017 du bureau du contrôle de légalité de la Préfecture du Puy-de-Dôme portant recours gracieux à l'encontre de la délibération du 19 décembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Gerzat du 27 février 2017 autorisant Clermont Auvergne métropole, compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière de planification urbaine, à :

- poursuivre les procédures d'élaboration ou d'évolution du PLU engagées par la commune de Gerzat,
- procéder au retrait de la délibération du 19 décembre 2016 et à notifier le dossier du PLU conformément aux remarques stipulées dans le courrier du 13 février 2017 susvisé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 12 mai 2017 :

- procédant au retrait de la délibération du 19 décembre 2016,
- approuvant le PLU modifié, conformément aux observations soulevées par le contrôle de légalité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur la totalité des zones urbaines (zone U) et zones à urbaniser (zone AU) délimitées sur le plan de zonage du PLU de la ville de Gerzat approuvé le 12 mai 2017 par la Communauté urbaine et ci-annexé.

Il est précisé que la présente délibération :

- sera affichée au siège de Clermont Auvergne Métropole, ainsi qu'en mairie durant un mois ;
- sera publiée au recueil des actes administratifs ;
- sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme et aux personnes publiques conformément à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme à savoir :
 - * Monsieur le Directeur régional des Finances Publiques,
 - * Chambre Départementale des Notaires du Puy-de-Dôme,
 - * Conseil de l'Ordre du Barreau du tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand,
 - * Greffe du même tribunal ;
- fera l'objet d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département conformément à l'article R211-2 du Code de l'urbanisme, à savoir La Montagne et le Semeur Hebdo.

TOTAL VOTANTS :	84	=	71 Conseillers Présents	+	13 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	84	=	Pour : 84	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

**Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,**

*Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Roger GARDES*



Droit de préemption urbain CU 29 / 09 / 2017

